

Proposition de programme opérationnel FEAMP français

Annexe 6 - Carte indiquant la taille et l'emplacement des secteurs de pêche et d'aquaculture, l'emplacement des principaux ports de pêche et sites aquacoles et la localisation des zones protégées (GIZC, ZMP, Natura 2000)

Carte de répartition de l'activité des navires de pêche français, géolocalisés (Source DPMA : données VMS agrégées (temps de pêche en heures) selon une maille 10' de latitude et 10' de longitude)

Les données présentées sur cette cartographie concernent uniquement les navires français (principalement dans la ZEE française) équipés de dispositifs de géolocalisation (VMS).

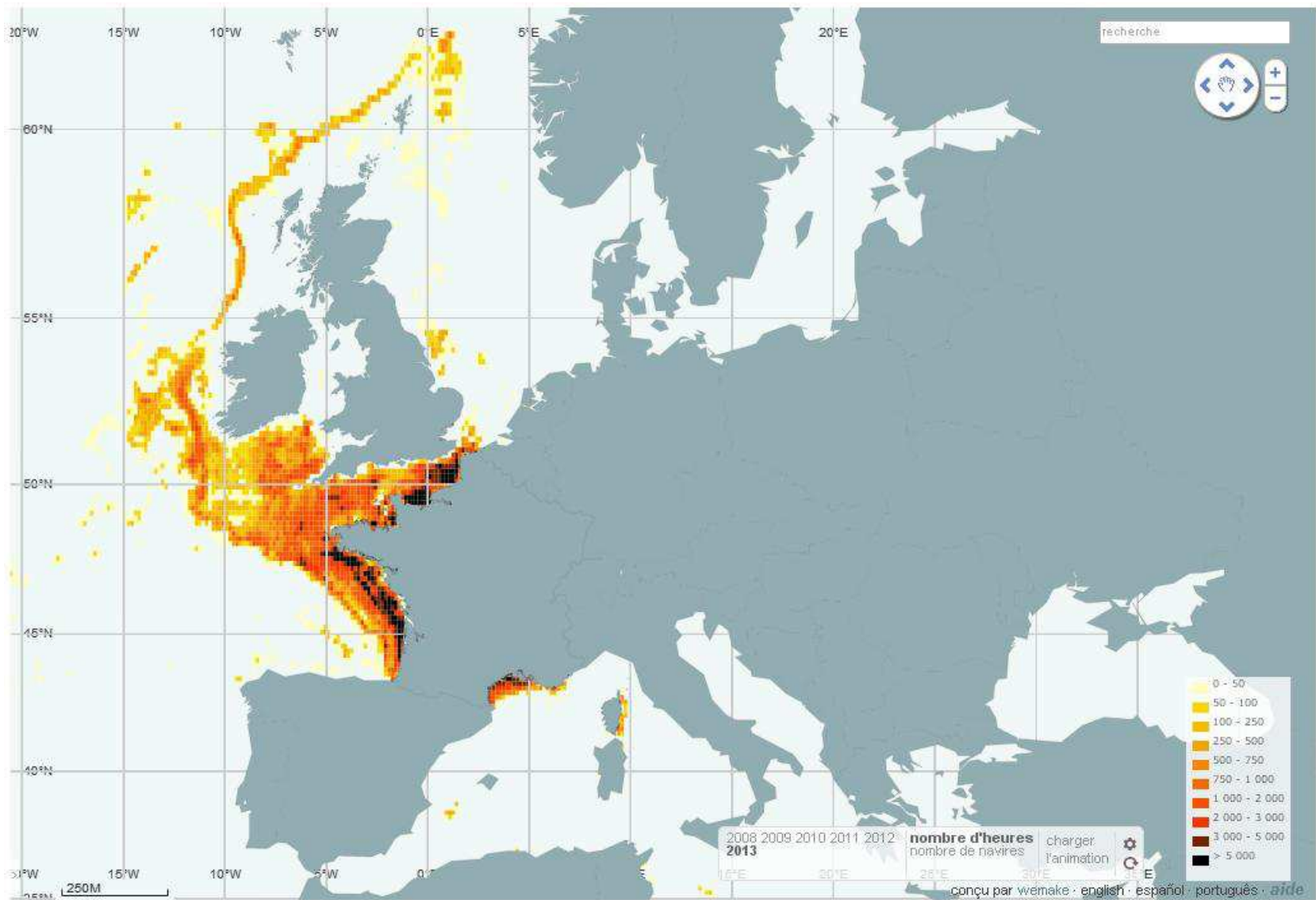
Les données relatives à la provenance administrative des navires et leurs caractéristiques techniques, aux engins de pêche mis en œuvre (SACAPT), à la géolocalisation (VMS), sont issues du SIPA de la DPMA et du fichier flotte européen de la DG MARE pour les navires étrangers. Les données relatives aux flottilles d'appartenance des navires sont issues du SIH de l'Ifremer.

Les estimations des temps de pêche proposées sont issues d'un travail à façon visant à fournir des ordres de grandeur. Elles sont reconstituées grâce à des algorithmes informatiques.

A partir des positions élémentaires de chaque navire, le temps de pêche est estimé pour chaque jour de présence dans une zone (maillée selon un carroyage de 10' de longitude par 10' de latitude), sur la base d'un seuil de vitesse moyenne entre deux positions successives, fixé à 4,5 nœuds, commun à tous les types de pêche. La principale difficulté de la méthode d'estimation des temps de pêche actuellement déployés sur ce site est qu'il n'est pas toujours possible, sur la base du seuil de vitesse, de discriminer les entrées et sorties de port.

Par ailleurs, les périodes où le navire est positionné dans la bande des 0 à 6 milles des eaux étrangères doivent être ignorées, dans la mesure où il ne peut s'agir que de périodes de transit. Il en va de même pour les navires étrangers transitant dans la mer territoriale française dans laquelle ils n'auraient pas de droit historique.

En conséquence, il ne peut, en aucun cas, être considéré que les estimations des heures de pêche - navire présentées et leurs ventilations par engin fournissent une information exacte et complète pour la flotte de pêche. Les cartographies ne représentent pas la totalité de l'activité des navires de pêche des français, notamment celle des navires non géolocalisés (voir cartographie des calendriers d'activité).



Carte de répartition de l'activité des navires de pêche français, non géolocalisés (source DPMA/SIH Ifremer : enquête calendrier d'activité)

Enquêtes Activité des flottilles : il s'agit d'une enquête exhaustive sur les calendriers d'activité des navires.

Partant du constat que le seul flux des données déclaratives des pêcheurs ne permettait pas de disposer d'une information exhaustive sur l'activité de pêche, le SIH a développé une méthode de suivi exhaustif de l'ensemble des navires inscrits au fichier national de la flotte de pêche communautaire, consistant à reconstituer annuellement les calendriers d'activité des navires de pêche professionnelle. Il s'agit ici de disposer d'une information minimale sur l'activité des navires, mais exhaustive.

Ce suivi s'inscrit dans la démarche intégrée et statistique du SIH et fait suite à la première étape relative à la caractérisation exhaustive de la flotte de pêche et des armateurs, fondée sur des informations administratives transmises par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie de l'Agriculture et de la Pêche (MEDDE). Ce travail est opéré par le réseau des observateurs du SIH qui réalisent des enquêtes sur le terrain, en étroite interaction avec les pêcheurs - armateurs de ces navires. L'enquêteur dispose, pour aller sur le terrain, d'une fiche de pré documentation par navire synthétisant l'ensemble des informations disponibles pour le navire.

Le calendrier annuel d'activité d'un navire consiste à reconstituer pour chaque mois de l'année considérée si le navire a été actif ou non, et si oui, la liste des métiers pratiqués (par métier, on entend la mise en œuvre d'un engin pour capturer une ou plusieurs espèces cibles, dans une zone de pêche donnée). Les deux zones principales de pêche par métier sont documentées chaque mois. Le calendrier recense également chaque mois le port d'exploitation principal, l'effectif moyen embarqué et le nombre de jours de mer ou de pêche.

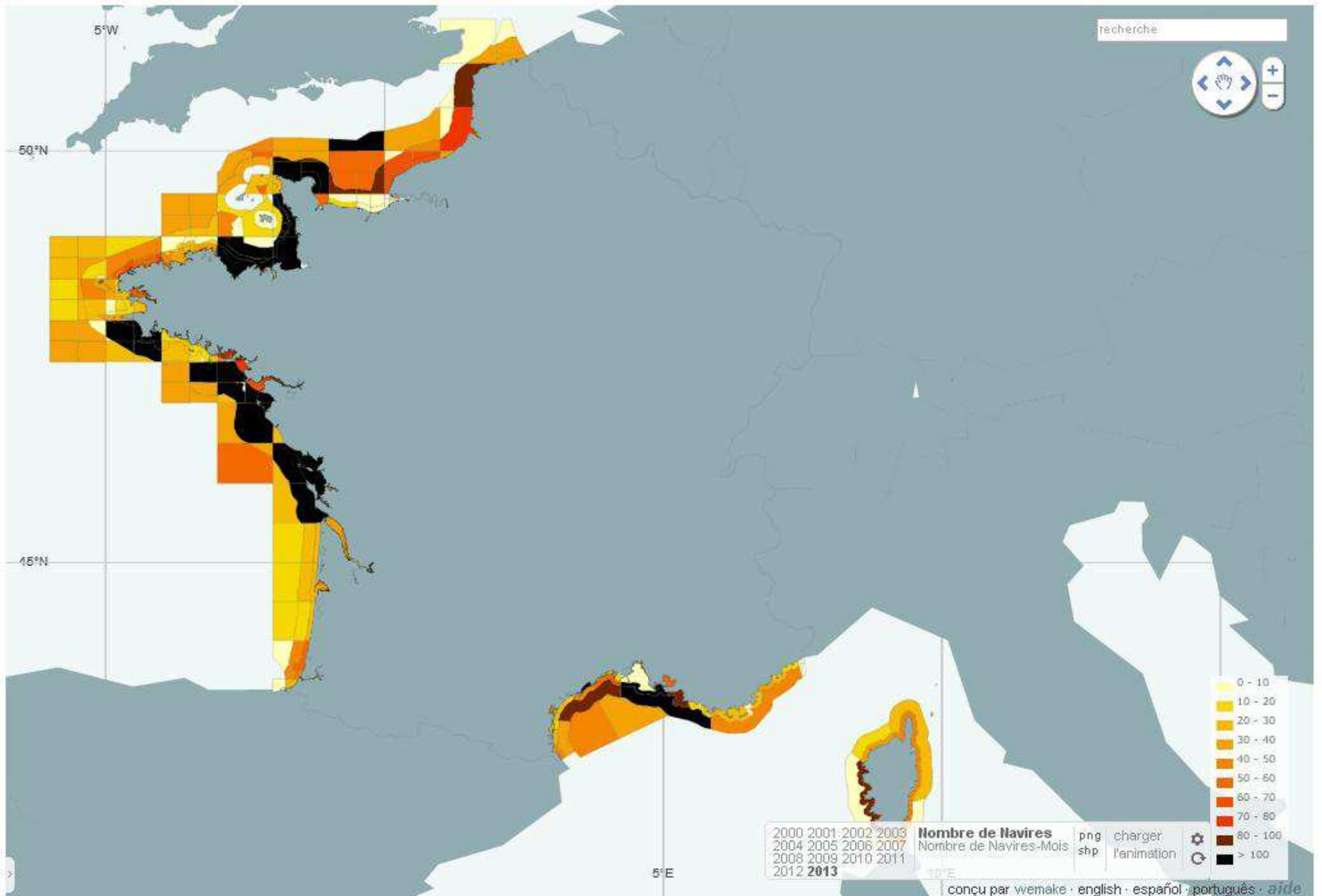
Ce recensement exhaustif de l'activité des navires permet ensuite de stratifier la flotte de pêche française en flottilles, aux échelles adaptées selon les cas d'études. La diversité des engins utilisés par la flotte justifie en effet le recours à la mise en place de typologies de la flotte en flottilles, regroupant des navires sur la base de quelques critères permettant de distinguer des groupes homogènes. Par exemple, regrouper des navires ayant des comportements ou des stratégies de pêche similaires (mêmes métiers ou combinaisons de métiers), ou selon des critères tels que les caractéristiques techniques des navires ou les secteurs de provenance ou d'activité.

Alors qu'un navire peut utiliser plusieurs engins et pratiquer plusieurs métiers dans l'année, il ne sera affecté qu'à une seule flottille pour une typologie donnée.

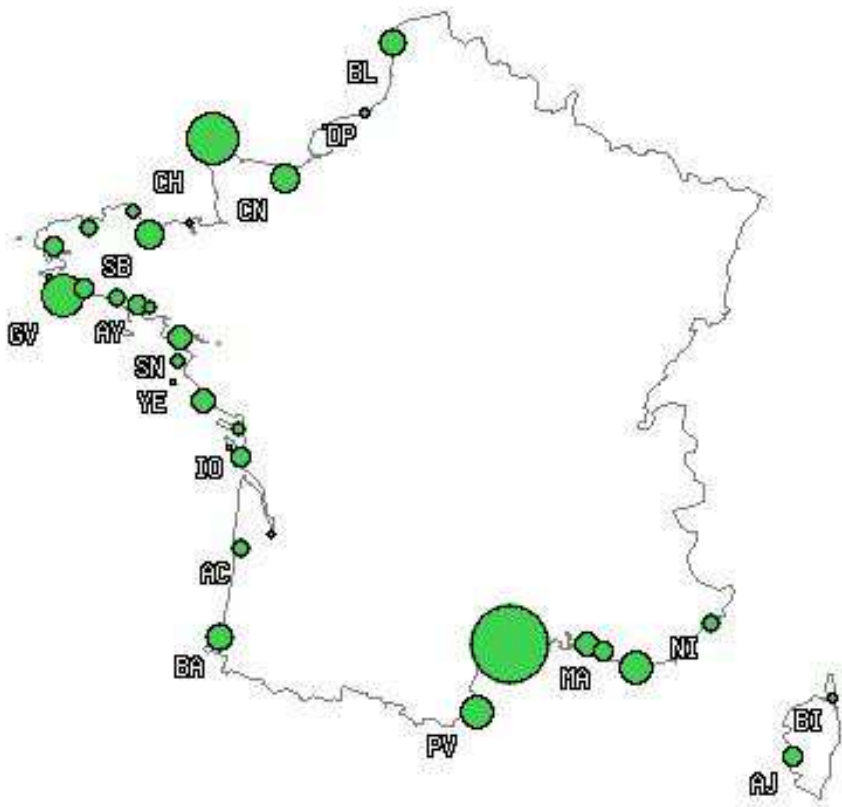
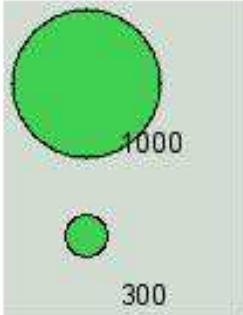
Ces typologies permettent d'une part de proposer une restitution synthétique des informations disponibles sur l'activité des navires et d'autre part de construire des plans d'échantillonnage pour estimer différentes variables, telles que la structure démographique des espèces débarquées ou les indicateurs de performance économique.

Les indicateurs d'activité permettent entre autres d'analyser l'évolution des différents segments de la flotte de pêche française (ex : comparaison interannuelle des effectifs par flottille...).

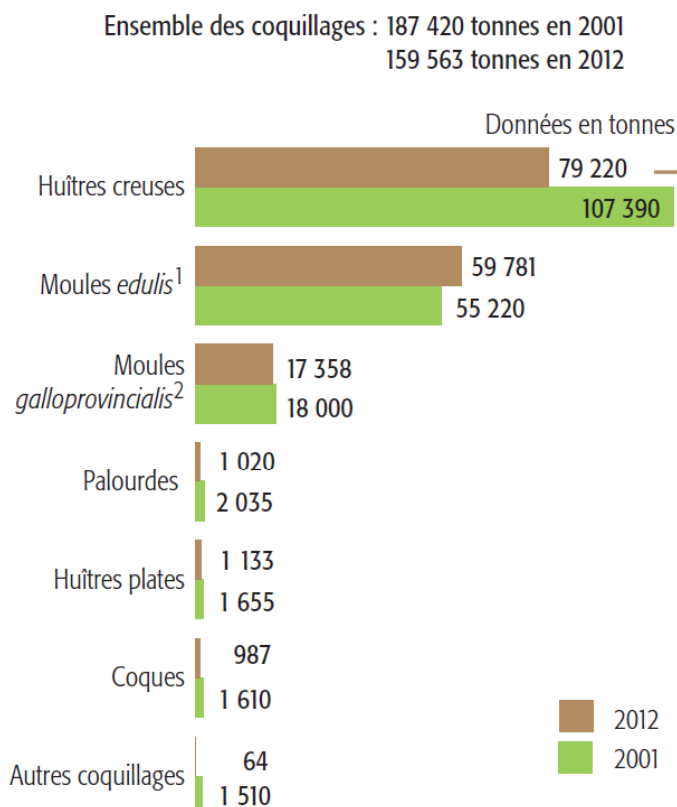
Avertissement : les données d'activité présentées sur cette carte ne comprennent pas les données disponibles à une échelle supérieure à la maille utilisée dans l'outil. Cela concerne quelques navires hauturiers, en particulier thoniers, qui sont par contre représentés dans les cartes de navires géolocalisés.



Carte de répartition du nombre de navires par principaux ports de débarquement ((source DPMA / Atlas halieutique Agrocampus Ouest) (données 2008)



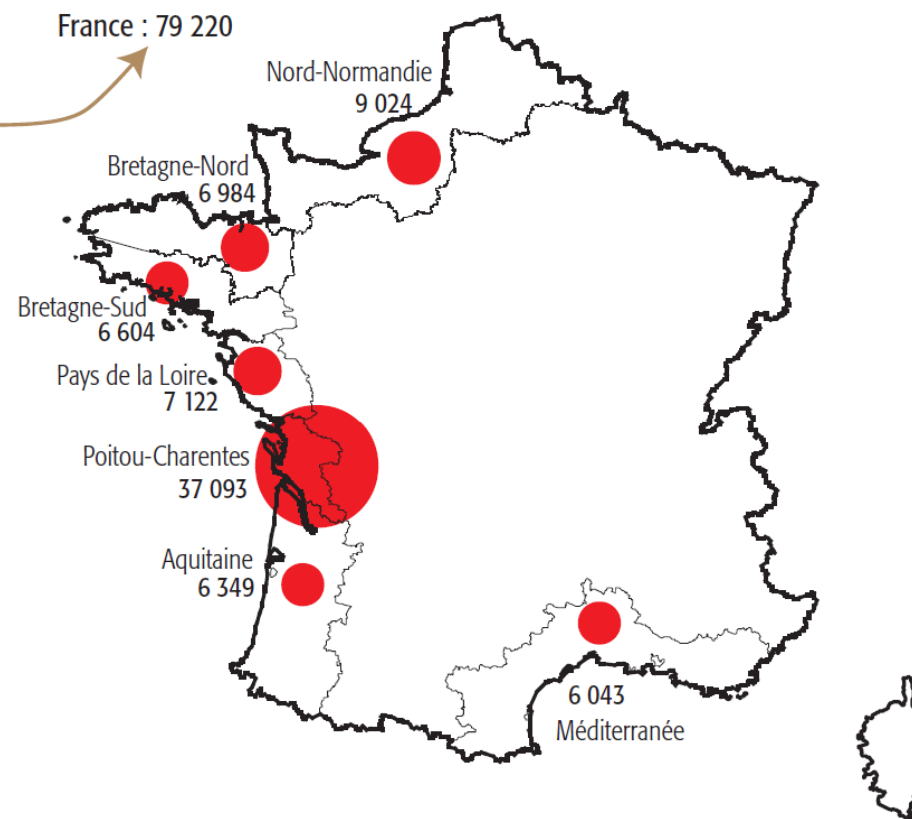
Emplacement des principaux sites conchylicoles



1. Moules essentiellement de bouchots. 2. Moules de Méditerranée.

Champ : entreprises vendant des coquillages de consommation sous marquage sanitaire issus de l'élevage.

Régions conchylicoles de localisation du siège social de l'entreprise

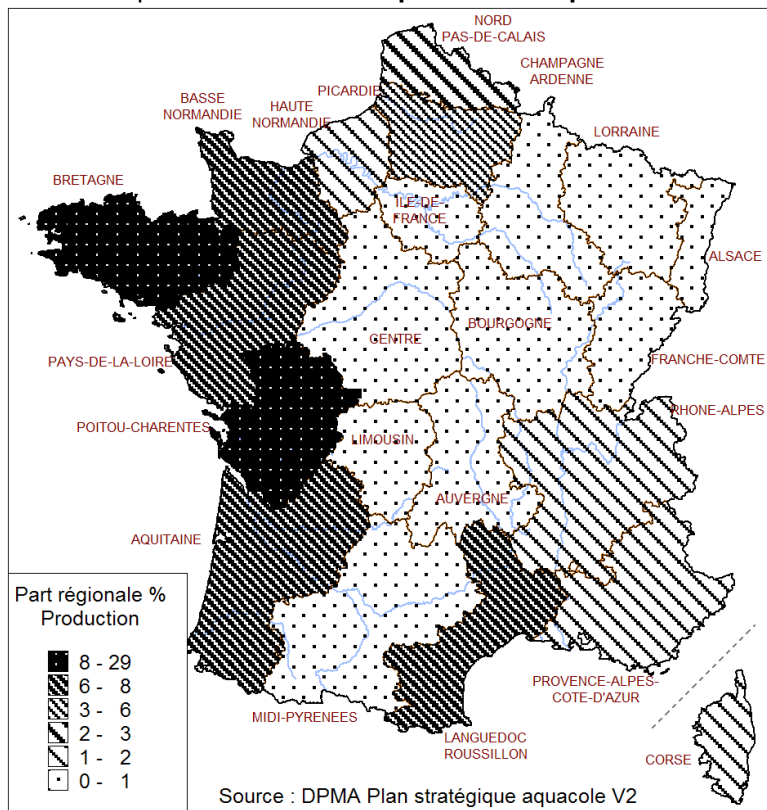


Champ : entreprises vendant des huîtres creuses de consommation sous marquage sanitaire issues de l'élevage.

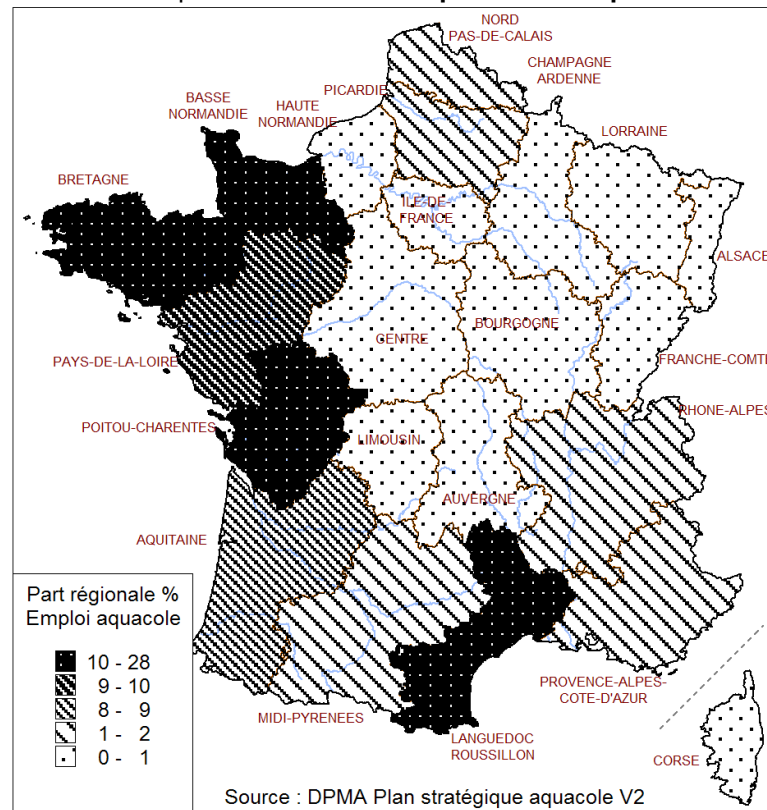
Carte : nombre d'entreprises conchylicoles (source : Agreste primeur n° 316 juillet 2012)

Répartition régionale du tonnage et des emplois directs de la production aquacole

Répartition régionale du **tonnage** total produit par les secteurs de la **production aquacole**



Répartition régionale des **emplois directs** fournis par les secteurs de la **production aquacole**

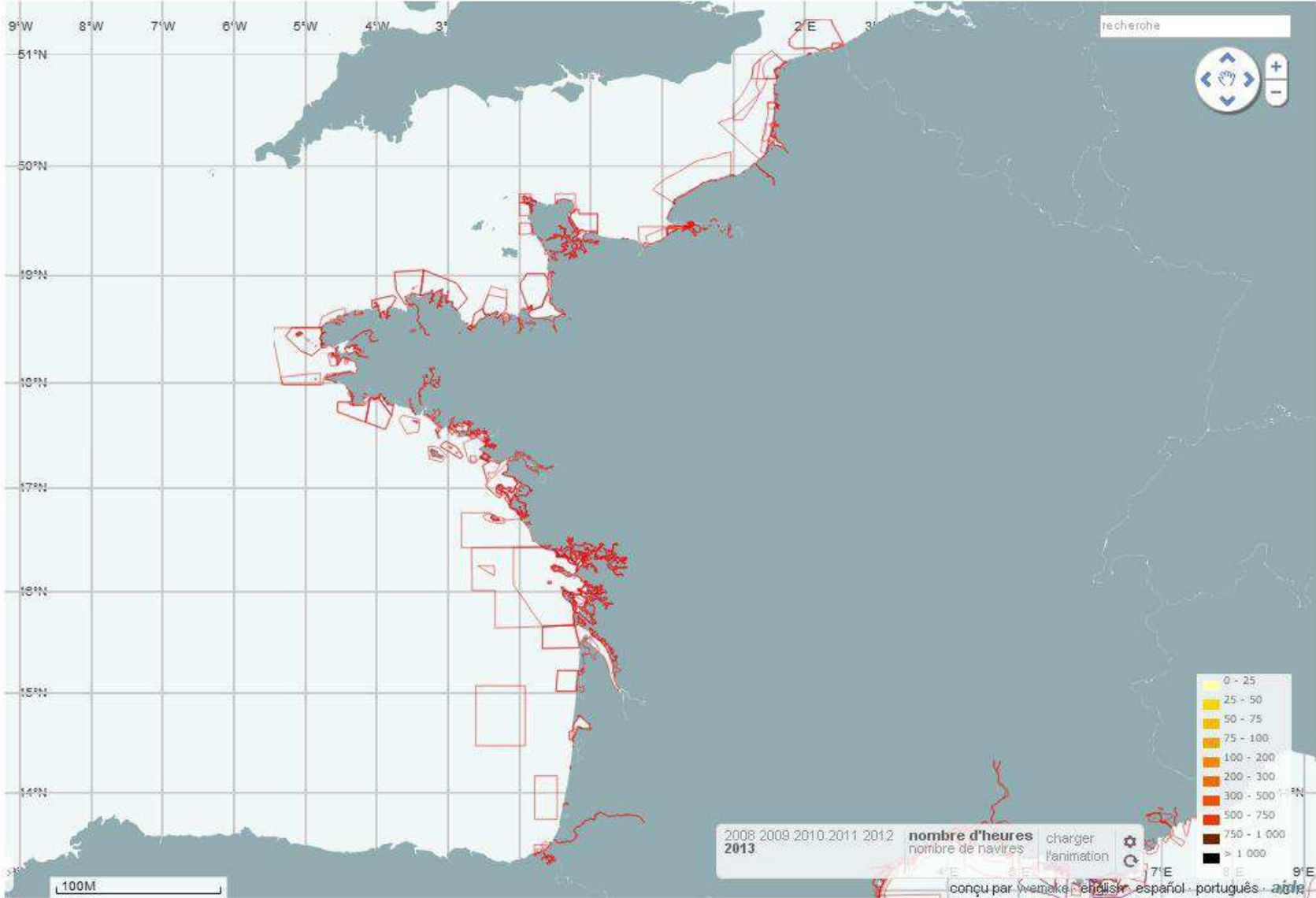


Source : DPMA (bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture), d'après CEP 2013 et SDSIM 2014

Carte de répartition des zones marines protégées (source DPMA / SIH Ifremer)

Sont représentées sur cette carte sous l'intitulé « zones marines protégées ») : les parcs naturels marins, les réserves naturelles, les sites Natura 2000 oiseaux et Habitats, Faune, Flore, les parcs nationaux (en particulier Calanques et Port-Cros). La superficie totale de ces zones représente environ 40% des eaux sous souveraineté française.

En Atlantique



En Méditerranée

